



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET D'ARRÊTÉ

**Arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR
autorisant le Syndicat Mixte des Bassins Versants Bassée Voulzie Auxence
à effectuer des travaux de restauration de la continuité écologique et renaturation
du lit et des berges de l'Auxence à Donnemarie Dontilly
et les déclarant d'intérêt général**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)**

Consultation du 11 août au 01 septembre 2022 inclus

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique et renaturation du lit et des berges de l'Auxence à Donnemarie-Dontilly projetée par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Bassée Voulzie Auxence a été soumis à la consultation du public du 11 août 2022 au 01 septembre 2022 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfecture de Seine-et-Marne :

- <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Consultations-publiques>
- et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel aux adresses suivantes :

- ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr
- ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne – Service Environnement et Prévention des Risques.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Melun, le **23 SEP. 2022**

Le directeur départemental des territoires

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vincent JECHOUX', written over the printed name.

Vincent JECHOUX